

Catégorie B**Mouvement complémentaire de mutations des agents de catégorie B
CAPN n°6 du 21 au 23/10/2014 - Suites le 20/11/2014****Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

En préambule, **F.O.-DGFIP** condamne fermement la politique de gel des rémunérations des fonctionnaires et revendique le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat par l'augmentation du point d'indice.

F.O.-DGFIP dénonce également la politique de suppression d'emplois qui nous conduit aujourd'hui à prioriser nos missions voire à en abandonner certaines.

Malgré un déficit d'emplois très important l'administration a décidé de ne pas faire appel à la liste complémentaire des concours de catégorie B. Pire alors que 62 d'entre eux ont renoncé au bénéfice du concours, vous avez décidé de ne pas combler ces désistements. Une fois de plus ce sont les services qui en pâtiront.

Pour **F.O.-DGFIP** ces décisions sont totalement irresponsables.

M. Courtin lors du GT mutation a légitimé le refus de l'administration de recruter sur la catégorie B par un recrutement complémentaire en catégorie C.

Certes nous ne pouvons que nous en réjouir, mais l'état de l'emploi en catégorie C est tel que cela est bien loin de combler les vacances existantes. De plus les cadres n'étant ni fongibles ni miscibles, le recrutement en C n'apportera aucun plus à la catégorie B.

Il est faux de penser que, comme dans le conte « *De miraculis sui temporis* » repris sous le nom « *du Joueur de flûte de Hamelin* », nous allons nous laisser hypnotiser par une si grossière musique.

Explication fumeuse, tour de « passe-passe », M. Emmanuel MACRON l'enchanteur ne nous enchante point et ce sont, au final, les agents qui déchantent.

Monsieur Le Président, sans un vaste plan de recrutement, nous ne pouvons faire face à l'exercice correct de nos missions.

Cette dégradation du service public combinée à la politique économique actuelle conduit à l'exaspération des usagers et à de nombreux actes de vandalisme sur nos bâtiments.

Depuis 10 ans, la DGFIP a déjà payé un énorme tribut aux suppressions d'emplois. Malheureusement les chiffres annoncés lors du CTM ne nous rassurent pas, loin s'en faut : 2 000 emplois supprimés.

F.O.-DGFIP exige à minima le comblement des emplois à hauteur des vacances.

En effet, cette année encore, le projet de mouvement complémentaire de catégorie B révèle un déficit important d'agents par rapport aux emplois implantés dans les départements :

- 804,80 en filière fiscale et - 1 170,30 en gestion publique.

Pour mars 2015, vous avez muté 214 agents pour 2 348 demandes formulées, soit un taux de satisfaction ridicule de 9,11 %.

C'est inadmissible!!! Cela conforte notre analyse, qu'un mouvement principal plus un mouvement complémentaire ne font pas deux véritables mouvements.

Lors de la CAPN du mouvement général, nous n'avons pu que constater la rigidité de l'administration face aux dossiers défendus. Votre interprétation restrictive vous a amené à refuser, la quasi-totalité des demandes tardives, des extensions de vœux, des annulations et à repousser la prise en compte de certains rapprochements.

Vous comprendrez donc que nous restons plus que sceptiques à l'ouverture de ces débats.

En outre, les fiches communiquées lors du GT mutation sont loin de nous rassurer.

F.O.-DGFIP condamne le futur système des RAN dérogatoires et l'abandon des filières dans les SIP. De plus nous dénonçons l'instauration de mutations obligatoires en cas de suppression d'emploi.

Cette décision est contraire à celle actée dans le système cible à savoir, aucune identification, locale ou nationale, en cas de suppression d'emplois.

C'est encore et toujours du « PERDANT » « PERDANT ».

F.O.-DGFIP rappelle sa revendication forte de maintenir et d'étendre à tous les agents de la DGFIP promus de C en B, à titre interne, le droit d'être maintenu dans leur département d'origine dit droit au retour. **F.O.-DGFIP**, seule organisation à défendre cette orientation, souhaite que tous les agents dans cette situation fassent l'objet d'un réexamen favorable pendant cette CAP au nom d'une véritable promotion sociale.

F.O.-DGFIP dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible, Département, Commune, poste ;
- le maintien du droit au retour ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

